

Image not found or type unknown



Liquidation judiciaire sarl

Par **exptoojchen**, le **12/07/2009** à **17:03**

Bonjour,rnrnrnJe suis en liquidation judiciaire de ma boutique y a 2 mois , le juge m'a ordonné de fermer la boutique lors d'un 1er convocation, il me dit de ne pas continuer car je n'ai pas assez de trésorerie, les ventes sont minimales; et je dois l'argent aux fournisseurs.rnrnEst ce bien la bonne décision des juges, qu'est ce que j'attends après , la banque me court après, j'ai eu 50000€ de prêt bancaire , avec 70% de garantie en cas de faillite, j'ai le droit de vendre mon droit au bail pour rembourser mes dettes?rnrnla procédure entrainera pour combien de temps?rnrnmerci de votre réponse.

Par **Solaris**, le **12/07/2009** à **21:28**

Bonjour,rnrnLa liquidation judiciaire ne vous permet de prendre des décisions dans la société c'est le mandataire judiciaire qui le fait.rnLe droit au bail sera cédé s'il le peut mais ce sera le mandataire qui le fera.